Image not found or type unknown

Litige sur frais d'obsèques

Par **mednucle**, le **25/01/2009** à **20:37**

Un cousin a fait réalisé par un de mes ami, les obsèques de sa femme. Celui-ci ne lui a pas fait signé de devis pour le ménager. Mon cousin refuse de payer les obsèques du fait qu'il n'a pas signé de devis, bien qu'il ait signé plusieurs documents (transfere du corps au funérarium, crémation...) . Mon ami m'a demandé par rapport au devis de le couvrir vis a vis de son employeur pour eviter de perdre son emploi : est-ce que la société des pompes funèbres peut se retourner contre moi et m'obliger a payer les frais d'obsèques? les héritiers sont-il en droit de refuser de payer les frais d'obsèques s'ils n'ont pas signé de devis ou si ils ne sont pas satisfait de la réalisation des obsèques?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés